

CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 35, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

Site internet : <http://louisxvii.chez.com>

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 13 octobre 2012
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Gautier	Vice-président
M ^{me} Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général

et

M^{mes} de Confevron, Hamann, Huignard, Lescaroux, Simon,
MM. Adjet, Huwaert, de Jenlis, Noyé, Troussel.

Excusé :

MM. Chomette, Mésognon.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

1. ACTUALITÉS

par Laure de La Chapelle

- Le Secrétaire Générale a déménagé au 1^{er} septembre. Vous pouvez adresser vos courriers à :

M. Édouard Desjeux
35, rue Jouffroy d'Abbans,
75017 Paris
Téléphone : 09 52 05 91 09

- Election de M. Daniel Tremblay, membre du Cercle à la Présidence de l'Académie de Villefranche en Beaujolais. Toutes les félicitations de notre association.

- Article sur l'affaire Louis XVII paru sur le site du magazine Le Point (Le Point.fr) sous le titre : *Les Mystères de l'Histoire : Louis XVII, l'évadé du Temple.*

http://www.lepoint.fr/culture/les-mysteres-de-l-histoire-louis-xvii-l-evade-du-temple-21-08-2012-1497780_3.php

Cet article reprend les thèses bien connues de Philippe Delorme sur la mort de Louis XVII au Temple et l'embaumement supposé (avec des aromates) du cœur du premier Dauphin. M^{me} Lamoureux, la journaliste auteur de l'article, évoque ensuite la « kyrielle des faux dauphins » et particulièrement un certain Monsieur X qui aurait révélé ses prétentions au Figaro en annonçant un Mémoire et des preuves qui n'ont jamais paru. Agé de 87 ans, ce prétendant n'a sans doute pas eu le temps de faire le point sur son affaire ! Elle évoque également un certain comte de Ligny Luxembourg, qu'elle confond allègrement avec l'impétrant précédent.

Abordant l'inhumation de l'enfant mort au Temple, et tout en s'étonnant de la soi-disant « hargne » des survivantistes, M^{me} Lamoureux laisse quand même la porte ouverte aux analyses ADN. Nous avons failli avoir peur ! On retrouve d'ailleurs cet état d'esprit dès qu'il s'agit d'une hypothèse sur la survie éventuelle du petit Capet : l'administration laïque et républicaine essaie désespérément de fermer toutes les portes aux chercheurs, tout en traitant leur état d'esprit « d'obsession pathologique » (rapport de Madame Lagarde sur les fouilles de l'INRAP au cimetière Ste Marguerite).

Ce qui nous amène tout naturellement à parler d'un amoureux du vieux Paris, qui, comme Lorant Deutsch (auteur bien connu du Métronome), sillonne les lieux de mémoire et s'effraie des tentatives pour en effacer les traces.

2. QUE SE PASSE-T-IL RUE EUGÈNE SPULLER ?

par Thomas Hakimian

Le 6 septembre dernier, M. Hakimian, 31 ans, contactait le Cercle pour faire part de ses découvertes devant la mairie du 3^{ème} arrondissement de Paris où des travaux sont entrepris à l'emplacement du marquage des anciennes tours du Temple. Fort justement inquiet, il nous a envoyé un premier mail, et ayant reçu une réponse positive de notre part, il est revenu rue Eugène Spuller et nous a communiqué un nouveau rapport et des photos prises sur le terrain. Je lui laisse la parole.

1. Message des 6 septembre :

Je suis un passionné d'histoire de France. Je me promène pendant mes heures libres dans Paris à la recherche de monuments et/ou de traces du passé. Plus particulièrement en ce qui vous concerne, je m'intéresse à l'histoire de Louis XVII ainsi qu'à tout ce qui entoure cette affaire (Versailles, Les Tuileries, Le Temple, Les faux dauphins, les analyses ADN, Etc...).

C'est en me déplaçant cette après midi devant la mairie du 3^{ème} que j'ai vu des travaux en cours juste au niveau du marquage bleu de l'emplacement du donjon du Temple (le long du trottoir). Ces travaux sont récents car j'étais déjà venu il y a deux semaines rue Perrée, il n'y avait rien.

Je vous envoie en pièces jointes quelques photos que j'aie prises en m'excusant de la qualité assez médiocre de celles-ci (l'objectif de mon i-phone était rayé). Je n'ai pas pu prendre de photos de la tranchée qui fait environ 1m de large et qui est assez profonde car les ouvriers étaient présents.

Je voulais juste vous prévenir de ces travaux, je ne doute pas que les pouvoirs publics feront le nécessaire pour re-dessiner le tracé des grandes tours et si possible le tracé des petites tours ?

Espérant que mon mail vous aide dans vos recherches de la vérité historique.



2. Message des 11 septembre :

J'ai bien reçu votre réponse et je vous en remercie.

Je suis très touché du fait que vous mentionnez mon commentaire lors de votre prochaine réunion. Mes excursions et/ou investigations ne sont que de la curiosité et un loisir. Il est intéressant pour moi de découvrir, comprendre et étudier notre histoire et pas seulement dans les médias ainsi que les livres. Nous avons la chance d'avoir les traces de l'histoire de France un peu partout dans Paris. C'est un capital historique que nous devons préserver et faire découvrir à nos générations futures.

Concernant le quartier du Temple et plus précisément le passé médiéval puis révolutionnaire, il me semble injuste que l'on détériore ou efface les dernières traces de la tour du Temple. Pour comparaison, le quartier du Temple sans le marquage de la tour équivaut à un Paris sans Tour Eiffel ou bien un Montmartre sans Sacré-cœur !

J'ai pu revenir dans la rue Spuller prendre des photos de la tranchée, je vous les ai jointes à ce mail.

On y voit un fourreau en béton qui vient d'être coulé ainsi qu'une descente juste au niveau de la tourelle est. L'ensemble de la tranchée a été inondé de béton sauf la partie centrale. Malgré les rambardes en bois j'ai essayé de me pencher pour voir au niveau du fond.

(Ce ne sont que des suppositions) On aurait dit qu'il y avait comme un dallage ou bien un morceau de dalle ou pavé. Je ne saurais vous en dire plus. L'idéal aurait été de rentrer dans la fosse avec un outillage adapté. Mais le chantier est assez dangereux pour toute personne non autorisée et cela en raison des nombreux renforts métalliques et planches qui sont utilisés.

Dans l'éventualité que les fondations de la tour du Temple soient encore présentes et cela à cause de la charge qu'elles devaient supporter aux vues de la structure du bâtiment (qui avait des murs d'environ 4m sur une hauteur de 36m !), peut être serait-il intéressant d'étudier un projet qui consisterait à dégager cette fondation et de l'exposer au public à travers un sol vitré ? Le passant pourra marcher dans la rue Spuller avec au niveau de la tour à travers cette grande dalle vitrée les vestiges du passé (sur le même principe que le musée médiéval du Louvre).

Espérant que ces photos vous seront utiles.



3. UNE IMPORTANTE ACQUISITION DU CERCLE : CHEVEUX PROVENANT DE L'ENFANT DE LA TOMBE DE STE MARGUERITE

par Laure de La Chapelle

Ceux d'entre vous qui ont pu consulter cet été le site du Cercle, sont déjà au courant : nous avons pu profiter d'une occasion inespérée d'acquérir des cheveux, précieux restes provenant de la tombe de l'enfant mort au Temple ; comme me l'a écrit Gérard Guicheteau, nous repensons tous à notre ancien président, Jacques Hamann, qui avait entrepris tant de démarches pour obtenir ceux provenant du coffret Damont, ou pour demander au ministère de la Culture et à l'administration parisienne des analyses ADN du squelette de la tombe bien identifiée de Ste Marguerite. Tous ces efforts pour aboutir, naturellement, à des fins de non-recevoir.

C'est par le biais d'une vente aux enchères d'autographes et de souvenirs organisée par l'étude Pierre Bergé et associés au Conseil Economique et Social, place d'Iéna, le 6 juin 2012, qu'un représentant du Cercle, habitué de Drouot, a pu acquérir ces reliques, provenant du fonds de Gustave de Reiset, ainsi que des lettres autographes authentifiant leur provenance.

Malgré l'absence de couverture médiatique « *ce fut très chaud, confia-t-il, un rude combat avec deux acheteurs au téléphone* ».

Ces cheveux se présentent comme 3 ou 4 mèches de plusieurs cheveux chacune, de couleur rougeâtre très prononcée, opaques et assez épais. Ils étaient contenus dans une petite enveloppe de format « carte de visite » présentant une inscription au crayon. Plusieurs lettres autographes du comte de Reiset, pour la plupart écrites au crayon, une ou deux à l'encre, des journaux de juin 1894 accompagnaient cette enveloppe.

Gustave de Reiset, diplomate et écrivain connu de la fin du 19^{ème} siècle, s'intéressait au sort de Louis XVII. En 1877, il avait rendu visite à l'abbé Bossuet, témoin de la première exhumation de 1846 et l'avait interrogé sur le cercueil en plomb enterré par Bertrancourt en juin 1795. l'abbé précisa :

« *on trouva, à une petite profondeur du sol, la bière d'un enfant sur laquelle était tracée une croix noire ayant au-dessus une fleur de lis qui avait été formée avec des têtes de gros clous, de même nature que ceux qui avaient fermé le cercueil* ».

En juin 1894, le comte de Reiset assista à l'exhumation officielle du squelette de l'enfant du Temple et le 12 juin, put obtenir, avant la réinhumation du corps, des cheveux donnés par le sacristain de Ste Marguerite.

Analyse ADN :

Il n'était naturellement pas question de laisser dormir cette relique dans un tiroir. C'est pourquoi, le 29 août 2012, votre Présidente se retrouvait à Nantes, dans les laboratoires de l'Institut Français des Empreintes Génétiques (IFEG), fort aimablement accueillie par le docteur Pascal, son Président, membre de l'American Academy of Forensic Sciences.

Intéressé tant par les études scientifiques qu'historiques, le docteur Pascal accepta de tenter de déterminer l'ADN de ces cheveux (naturellement, la première condition d'une analyse étant qu'ils contiennent encore de l'ADN mitochondrial).

Cette étude demande un assez long délai, d'autant que le docteur Pascal doit traiter de nombreuses demandes d'analyses, policières ou autres, (affaire Mohamed Merah, accident du Rio-Paris, etc ...).

Il faut donc patienter, en espérant une réponse à la question :

« Ces cheveux sont-ils, ou non, ceux de Louis XVII ? ». La réponse devrait permettre aux recherches de rebondir.

4. LES RECHERCHES

1. *L'enfant enterré dans la tombe officielle : était-ce l'Enfant mort au Temple ?*

Objections de J. Pierrard

Réponse de Laure de La Chapelle

Madame Pierrard n'est pas la seule à s'être posé la question ; je lui avais demandé de donner son avis sur ce problème. Ayant dû s'absenter cette semaine, elle vous exposera ses arguments à la prochaine réunion du Cercle.

Réflexions de L. de La Chapelle :

Au fond, cette question est un problème de traçabilité. L'Enfant mort au Temple le 8 juin 1795 a été officiellement inhumé au cimetière Ste Marguerite, avec tous les témoins et les documents administratifs nécessaires. Mais est-ce bien lui que l'on retrouve dans le caveau officiel en briques, exhumé en 1846 et 1894 ?

1°/ Un premier témoignage fait état d'une autre inhumation quelques jours plus tard (donc ré exhumation et ré inhumation) au cimetière de Clamart. Soulignons plusieurs incongruités de la déposition Charpentier : (Xavier de Roche, pp.125-126) :

Le 25 prairial an III, les Comités révolutionnaires avaient été supprimés.

Le cercueil enterré à Clamart ne mesurait que 27cms de large (sur 1m45 de long).

Enfin, le fossoyeur Bertrancourt n'a assisté à aucune levée de corps à Ste Marguerite. Or, il était présent et actif au cimetière à cette époque.

2°/ Bertrancourt a transporté l'enfant d'une bière en bois dans un cercueil de plomb : témoignage de l'abbé Bossuet rencontré par le comte de Reiset en 1877 : en 1846, « *on trouva la bière (en plomb) d'un enfant sur laquelle était tracée une croix noire ayant au-dessus une fleur de lis qui avait été formée avec des têtes de gros clous, de même sorte que ceux qui avaient fermé le cercueil* ».

3°/ Cet enfant a le crâne scié. Or, tant dans son témoignage du film de Canal + en 2007 que dans son rapport de 2008, Madame Françoise Lagarde affirme que contrairement aux suppositions d'Alexandre Gady ou de Philippe Delorme, on n'a trouvé au cours des fouilles de 2004 faites par l'INRAP aucun crâne scié dans le cimetière Ste Marguerite.

4°/ On n'y a trouvé aucun autre cercueil en plomb, (utilisé pour les gens importants) ni même aucun débris de plomb. (rapport Lagarde).

5°/ Enfin, l'Enfant du Temple avait des cheveux de couleur rougeâtre : Coffret de Damont appartenant à M. Briançon, vu par Caste lot et plusieurs autres personnes : les cheveux qui y sont contenus sont de couleur rouge. (Castelot : *Louis XVII l'énigme résolue*) Témoignage de M^{me} Talon, nourrice de Louis XVII : son « élève » avait les cheveux blonds, l'enfant qu'elle a vu au Temple les avait rouges (Suvigny).

Exhumation de 1846. Dr Milcent : les cheveux sont d'un rouge terne très prononcé.

Enfin, vente Reiset du 6 juin 2012 : les cheveux que votre Présidente a vus, ainsi que M. Crépin et le Dr Pascal, sont de couleur rougeâtre, épais et opaques. Il faut remarquer qu'ils sont dans un excellent état de conservation, comme certains autres cheveux retrouvés sur un crâne dans le cimetière Ste Marguerite et qui ont subsisté en pleine terre (rapport Lagarde).

2. Le calice de Saint-Urcize

par Jocelyne Pierrard

Paris, dimanche 20 janvier 1793, deuxième étage de la Tour du Temple :

Il est deux heures de l'après midi, Garat, ministre de la justice, se fait annoncer au Roi. Il est accompagné, du secrétaire du Conseil exécutif de la Convention Nationale, chargé de donner lecture des quatre articles d'un décret de ladite Convention. Écoutez la violence de l'article 11 :

« *La Convention Nationale décrète que Louis Capet subira la peine de mort* ».

Et l'article IV précise que l'exécution aura lieu dans les vingt-quatre heures.

Le Roi garde son calme. Il s'était préparé au verdict d'un procès sans espoir. Il reçoit le décret, le plie, le range dans son portefeuille, puis il remet à Garat une lettre après lui en avoir donné lecture. Dans cette lettre, il demande, entre autre, un délai de trois jours pour se préparer à paraître en présence de Dieu et en cas d'accord, il donne l'adresse d'une personne qu'il désire appeler auprès de lui. Il s'agit de Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, rue du Bac.

La Convention délibère, refuse le délai de trois jours, mais accorde l'appel à Monsieur de Firmont qui est conduit au Temple par Garat lui-même. L'abbé a raconté dans ses Mémoires son arrivée au Temple et sa rencontre avec Louis XVI. Il est entouré d'un groupe de huit à dix personnes, dont le ministre de la justice qui vient de lire le fatal décret fixant la mort au lendemain. « *Il est, écrit l'abbé, au milieu d'eux, calme, tranquille, gracieux même, pas un de ceux qui l'entourent n'a l'air aussi assuré que lui* ». Le Roi et le prêtre cèdent un instant à leur émotion, puis se reprennent et s'entretiennent longuement dans la tourelle qui sert d'oratoire.

Monsieur de Firmont propose de tenter une démarche auprès des commissaires pour se procurer la sainte communion et les ornements nécessaires à une messe, la dernière messe. Il rencontre tout d'abord réticences et soupçons, puis parvient à obtenir satisfaction. L'église des Capucins du Marais fournira tous les objets sacrés espérés.

Paris, lundi 21 janvier 1793, deuxième étage de la Tour du Temple :

Cinq heures du matin, Paris est sous les armes. On entend battre la générale. Le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons résonnent jusque dans la Tour.

Dans la chambre du Roi, il fait un froid noir. Cléry, le valet de chambre de la famille royale, allume le feu, ce qui éveille le Roi. Le temps terrestre pour lui se mesure maintenant en minutes.

Chaque geste, chaque parole vont se fixer dans la mémoire universelle. Le quotidien atteint le sublime. Le Roi ôte de sa montre un cachet en argent, il dépose sa montre sur la cheminée, il retire de son doigt un anneau d'or, l'anneau du Sacre, il change de chemise, revêt une veste blanche, sort des poches de son habit son portefeuille, sa lognette, sa boîte à tabac.

Plus tard, il confiera à Cléry le cachet, l'anneau et un petit paquet renfermant des cheveux de toute sa famille pour les remettre à la Reine, sa femme. Puis, il s'entretient pendant près d'une heure avec Monsieur de Firmont.

Cléry, de son côté, place une commode au milieu de la chambre, il la dispose en forme d'autel, la revêt d'une nappe blanche, l'orne d'un petit crucifix en argent et de deux flambeaux, puis, il apporte au prêtre les ornements sacerdotaux.

Le Roi entend sa dernière messe à genoux sur un petit coussin en crin et communique d'une grande et d'une petite hostie, avec toute la ferveur que l'on connaît de lui.

Edgeworth de Firmont accompagnera le Roi jusqu'à l'échafaud. Il ne prononcera pas exactement les mots qui l'ont rendu célèbre, puis, réussira à se fondre dans la foule et à s'échapper.

Saint-Urcize, jeudi 26 juillet 2012 :

Les années ont passé. Je suis invitée à Saint-Urcize en tant que membre de notre Cercle et des Associations Louis XVI France et Belgique, à l'inauguration de la présentation sécurisée du calice de la messe du 21 janvier.

Saint-Urcize, c'est un petit village de l'Aubrac, en limite du Cantal, de la Lozère et de l'Aveyron. Et dans ce village, une église romane du début du XII^{ème} siècle. Son clocher en peigne est percé de quatre niches abritant chacune une cloche. La plus petite date de 1583 et porte une inscription : « Dieu veulhe préserver la Chrestienté de tous périlz et ennemis ». Les trois autres cloches ont été détruites lors de la révolution et remplacées en 1834, 1840 et 1896.

Si l'on regarde l'église côté clocher, c'est un haut mur de pierres carrées, tout en lignes verticales, obliques et horizontales qui se dresse, massif, hautain, presque menaçant. Mais, si l'on contourne ce mur, alors, ce sont les formes douces et rondes de l'abside et de ses trois chapelles, couvertes, comme toutes les toitures du village, d'ardoises ou de schistes arrondies, elles aussi.

Les dimensions intérieures peuvent surprendre, car l'église est plus large que longue, avec ses onze mètres sur neuf. Une voûte en lambris, deux travées, une chapelle dédiée à Saint Michel, une autre à Notre-Dame du Rosaire, des vitraux modernes représentant le « Bestiaire du Christ », avec ses dauphins, faucons, poissons, griffons, cygnes, cerfs et centaures. Le chœur est supporté par deux piliers et huit colonnes qui bordent un déambulatoire.

Les déambulatoires caractérisaient les églises de pèlerinage. En effet, au Moyen-âge, Saint-Urcize était une étape sur le chemin de Conques et de Saint Jacques de Compostelle, ainsi qu'en témoigne la coquille au-dessus de la porte d'entrée. Il est d'ailleurs probable que l'église ait abrité la chape d'Urcize, évêque de Cahors de 581 à 595. Ce vêtement religieux en forme de long manteau s'agrafait par devant et comportait une capuche. Cette chape est mentionnée clairement dans un acte datant de 1324. Elle était vraisemblablement présentée dans une absidiole devant laquelle les pèlerins pouvaient défiler grâce au déambulatoire.

Mais c'est une autre relique qu'abrite, aujourd'hui l'église Saint Michel et Saint Pierre.

Sous une fresque représentant l'Archange Saint Michel terrassant le dragon, une petite porte en bois, avec ses ferrures ouvragées, dissimule une niche. Or, voici une quinzaine d'années qu'une Association locale pour « la préservation des sites de Saint-Urcize », présidée par Monsieur Gérard Bouniol œuvrait afin que le calice de Louis XVI, classé monument historique depuis 1980, soit présenté au public de façon permanente et sécurisée. On comprend donc que cette niche providentielle se prêtait parfaitement à cette fin !

Il est là, au premier plan, avec deux ostensoirs du XIX^{ème} siècle. En argent repoussé, ciselé, amati et gravé, d'une hauteur de vingt six centimètres pour une largeur de quinze au pied et de neuf au niveau de sa coupe dorée. D'après les poinçons de charge et de jurande apposés sur cet objet culturel, sa fabrication remonte aux années 1713-1715 et il est l'œuvre d'un orfèvre parisien non identifié. Il est présenté sur un support transparent muni d'un miroir, de sorte que les armoiries qui sont gravées au revers du pied soient nettement visibles : « D'azur à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, accostée de deux gerbes d'or liées du même, et en pointe, d'une ancre d'or ».

L'abbé Podevigne, curé de Saint-Urcize, a identifié ces armoiries comme étant celles de la famille Randon, originaire du Languedoc. Or, sous Louis XVI, deux membres de cette famille étaient présents à la cour. Ce sont Marie-Antoine de Randon de la Tour, trésorier général des dépenses du Roi et Pierre Randon de Pommery, surintendant des finances de Mesdames de France et de Marie-Antoinette.

Esthétiquement, l'objet est d'une beauté sobre, mais au delà, il porte toute une charge émotionnelle que peuvent partager les visiteurs informés de son histoire.

Alors, justement, son histoire ?

Nous ignorons ce que devient le calice après la messe du 21 janvier au Temple. Nous ne savons pas de quelle manière, au début du XIX^{ème} siècle, il entre en possession d'un abbé, l'abbé Saint-Pée d'Amont demeurant dans les environs de Nancy. Ce que nous savons, de façon certaine, c'est que l'abbé d'Amont a offert le calice à l'un de ses parents, Pierre-Jean Ipcher, pour célébrer sa première messe et que Pierre-Jean Ipcher est devenu, par la suite, curé à Saint-Urcize, où demeurait sa famille, emmenant avec lui le précieux objet.

Saint-Urcize, jeudi 25 juillet 2012, 15 heures 30 :

Il est quinze heures trente, le calice est extrait de son coffre et déposé devant l'autel. L'orgue accompagne son trajet, solennellement. Un joli bouquet de fleurs de lys et de fleurs des champs apporte juste ce qu'il faut de couleurs et de légèreté.

Monsieur Bernard Remise, maire de Saint-Urcize, prononce une allocution, suivi par Monsieur Bouniol, puis vient mon tour, car je devais raconter « Les derniers moments de Louis XVI ».

Et là, je peux vous assurer que pendant presque une demi-heure, une sorte de miracle s'est produit. C'était le



plus parfait silence, pas un bruit, pas un chuchotement, même pas le souffle des respirations. Tous, ils écoutaient, ils entendaient, ils découvraient la fin tragique d'un Roi malmené par l'histoire. En fait, j'ai été surprise qu'un tel intérêt puisse encore exister de nos jours et cela redonne un immense espoir. De même, la bonne volonté et la persévérance de quelques personnes particulièrement motivées - je parle ici des membres de l'Association pour la Préservation des sites de Saint-Urcize - arrivent parfois à venir à bout des lourdeurs administratives.

Pour clore la cérémonie, la chorale de Saint Flour nous a longuement charmé avec Mozart, Purcell, Mendelssohn, Rossini, Verdi, Rameau, et un merveilleux cantique orthodoxe : Le Notre Père.

Le calice de la dernière messe de Louis XVI est retourné derrière sa vitre blindée, définitivement.

Alors, si vous passez par cette belle région de France, entrez dans l'église, à votre droite, vous trouverez un interrupteur commandant l'éclairage de ces hauts lieux, faites le tour par le déambulatoire, trouvez le calice ...

Mais, en plus, n'oubliez pas de faire honneur aux spécialités locales, comme par exemple, le thé d'Aubrac, l'aligot, les célèbres lentilles du Puy, la tarte aux myrtilles et cette merveilleuse fougasse de la boulangerie Vigouroux... de Saint-Urcize.

3. ~~L'Indignation et l'émotion~~ de Carnot lors de la prise de Valenciennes par les Autrichiens fin juillet 1793

par Marcel Huwaert

1. L'énorme retentissement de cet évènement :

Petite introduction :

Lazare Carnot s'occupa des armées du Nord et du Pas de Calais avec son collègue Lesage-Sénault¹. Il emporta 3000 livres dont 600 en or qu'il avait touché la veille à la Trésorerie Nationale. Il se mit en route le 12 mars pour Arras. Carnot va attacher une importance capitale à Valenciennes.

En examinant systématiquement la correspondance générale de Carnot année 1793, j'ai été frappé par l'énorme émoi que la prise de Valenciennes par les Autrichiens a suscité en la personne de Carnot. Je n'ai pas trouvé de cas identiques dans toute cette correspondance. Les propos de Carnot sont teintés à la fois de tristesse, d'indignation et de colère, vu la situation stratégique de cette ville.

C'est étonnant pour un personnage considéré comme calme placide à certains moments, contrôlant les évènements avec sang-froid.

Donc Valenciennes est le cauchemar de Carnot en 1793. De surcroît, il ne s'y attendait pas et un an plus tard, lors de la reconquête de cette ville par le général Schérer, il explosera de joie et aura sa revanche et quelle revanche ?

Si Carnot va se focaliser sur Valenciennes, il ne va pas le faire pour la prise de deux autres places fortes en 1793, c'est-à-dire Condé-sur-Escaut et Le Quesnoy :

Concernant Condé-sur-Escaut :

Carnot préconise d'abandonner le blocus. Il préfère recevoir un coup de main sur Ostende et Bruges. Le ministre de la guerre, Bouchotte, avait écrit le 13 mai 1793 au Général Lamarche pour détruire les vaisseaux ennemis. Bouchotte profite de l'occasion que le Général autrichien Cobourg veut libérer le capitaine Lecointre pour effectuer l'échange des prisonniers incluant le futur Général Pille, un grand ami de Carnot.

Concernant Le Quesnoy :

Carnot écrit : « *En attendant que nous soyons mieux instruits, nous nous bornerons à craindre pour Valenciennes, qu'indépendamment de ce que cette ville est dans le meilleur état de défense possible, elle a des vivres pour six mois. Notre sollicitude se dirige en ce moment sur les villes de Douai, Bouchain Le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, ... et pour lesquelles nous nous occupons à faire déposer les subsistances et les munitions de toute espèce* ».

Dons Carnot n'éprouve aucune crainte quant au sort de Valenciennes.

Nous allons voir ensuite que Carnot, rassuré à ce moment, va se déchaîner, devenir violent, exaspéré quand il va apprendre la nouvelle de la catastrophe : la chute de Valenciennes. J'en arrive au récit de la correspondance de Carnot sur cet évènement.

2. Cela débute par une lettre du 31 juillet 1793 de Bergues écrite par Carnot. Lesage-Sénault à son collègue représentant à Lille :

« *Je suis abasourdi mon cher collègue par l'affreuse nouvelle que vous me donnez de la prise de Valenciennes. Quels sont les lâches qui ont défendu cette place et à quels hommes, grand Dieu ! sommes nous livrés ?*

Non, quoi que vous me disiez je ne puis y croire encore ! On nous disait hier que les ennemis avaient été repoussés et qu'ils avaient perdu 6000 hommes. Je m'y pers. Avez-vous de nouvelles cause de soupçon contre O. Moran ? (général soupçonné de laxisme). Si nous le destitons, qui mettrons nous à la place ? Je n'ai, dans toute la Division, que lui, Richardot qui est malade et hors d'état de bouger et Canolle qui est un noble et un imbécile (on voit que Carnot n'est pas tendre et ne se gêne pas de livrer ses sentiments sans la moindre mansuétude) ».

Plus loin dans la correspondance de Carnot, il réitère son indignation :

« *J'en reviens à la prise de Valenciennes ; c'est un comble de la lâcheté et de la trahison. Je n'y crois pas. Si on*

¹ Député du Nord à la Convention

avait eût marché sur Ostende quand je le voulais, l'état des choses serait bien différent. Je ne puis vous exprimer ma douleur ».

3. Deuxième lettre de Carnot à Cassel le 1er août 1793 :

« J'arrive en ce moment de Dunkerque et je reçois avec le cœur navré la confirmation de la malheureuse nouvelle de la prise de Valenciennes ».

Alors chose étonnante mais voulue intentionnellement est la déclaration du général Kilmaine, général en chef des armées du Nord. Le général se devait d'annoncer la prise de la ville à ses frères d'arme le 1^{er} août 1793. Voilà ce que le général proclama :

« La ville de Valenciennes est au pouvoir des satellites du despotisme. La courageuse garnison qui la défendait a même dans ses revers bien mérité de la Patrie ».

4. Troisième lettre de Carnot de Cassel, le 2 août 1793 au Comité de Salut Public :

« Vous aurez partagé, citoyens collègues, la douleur et l'indignation qui ont animé tous les habitants de la frontière Nord en apprenant l'infâme capitulation de Valenciennes, d'une ville de premier ordre ayant quatre enceintes l'une sur l'autre sans le moindre brèche, renfermant une quantité prodigieuse de subsistances. Faite en un mot pour tenir au moins un an. Il est impossible que nos collègues Cochon et Briez renfermés dans cette place aient donné les mains à cette ignominieuse capitulation ».

Commentaire sur cette déclaration :

C'est la délicate tâche du représentant du peuple d'annoncer au Comité de salut Public la terrible nouvelle. Il faut, dit Carnot, que nous périssons tous que de souffrir cette opprobre. Carnot se doit de se justifier en expliquant que les défenses étaient suffisantes. Il n'y est pour rien. D'autre part, il tend à rassurer le Comité que la frontière demeure en tout cas bien couverte.

5. Quatrième lettre de Carnot au Comité de Salut Public le 4 août 1793 de Cassel :

... « On prétend maintenant que Valenciennes s'est très bien défendue. Je n'en crois pas un mot ! ».

J'ajoute une déclaration de Simon-François de Gay de Vernon¹ de Cambrais le 3 août 1793 (citée par E. Charavay) :

« Je ne puis vous exprimer la douleur que je ressens à la prise des places de Valenciennes et Mayence. Je ne sais pas les raisons qui ont fait rendre la dernière, mais quant à Valenciennes, j'avais dit qu'elle tiendrait encore 6 semaines et certes, j'étais bien fondé à le dire car elle a été rendue sans que les chemins couverts aient été défendus et sans qu'il y ait eu brèches et assaut au corps de place.

Il paraît évident que la reddition de cette importante place tient à ce que la garnison s'est mal défendue et que les habitants se sont conduits en scélérats. En outre, la maladie faisait un ravage dans nos troupes. La mauvaise défense vient de l'ignorance des officiers qui ne savaient rien. Si les habitants de Valenciennes avaient été des Républicains, la place aurait tenu un mois de plus. Ce sont des misérables qui méritent vergence nationale ».

Commentaire de E. Charavay ;

« On voit que Gay de Vernon était d'accord avec Carnot sur la reddition de Valenciennes. D'ailleurs l'opinion des contemporains fu généralement défavorable aux défenseurs de cette ville. Il est juste de rappeler que la Convention déclara par son décret du 19 vendémiaire an IV (10/11/1795) que Valenciennes avait bien mérité de la Patrie ».

6. Commentaire personnel sur cette affaire :

Voilà comment on manipule l'opinion publique en désavouant les représentants du peuple en mission.

Comme je l'ai mentionné au début de ce récit, Carnot explosera de joie un an après cet échec lors de la reconquête de Valenciennes et exploitera l'arrestation d'un officier supérieur autrichien d'une grande importance.

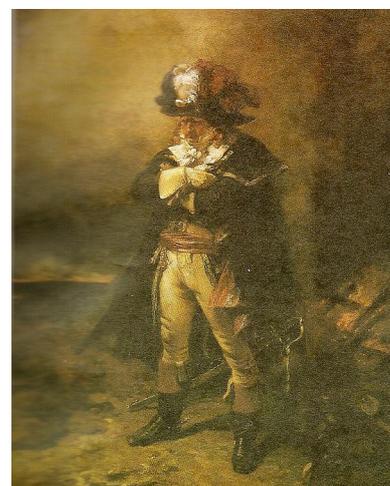
4. Les enterrements du petit Capet

par Jean-Pierre Gautier

(Selon des écrivains du XIX^{ème} siècle, La Bédollière et Gordon de Genouilhac).

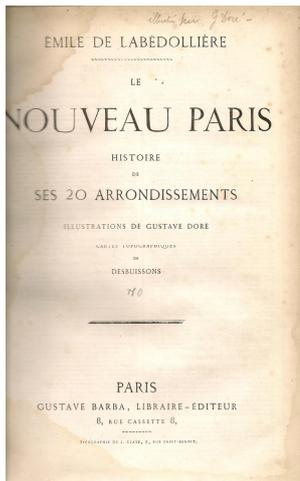
1. Avant propos

A notre époque où tout va si vite, où grâce à la télévision et autres média les impressions vagues remplacent de plus en plus les connaissances approfondies, il est parfois reposant de retrouver les anciens textes bien oubliés de nos jours de certains écrivains du XIX^{ème} siècle particulièrement



L'homme à l'écharpe

¹ Comme par hasard, élève de l'école de Maizière, sous-directeur des études à l'école Polytechnique, en 1798, il fut commandant en second de cette école, devint par la suite baron d'Empire en 1811.



dans le domaine de l'Histoire.

C'est ainsi que nous attirons votre attention sur un texte d'Etienne Gigault de La Bédollière qui nous semble intéressant s'agissant du fatal destin du petit Louis XVII et des relations de ses obsèques par des témoins oculaires, de simples gens dont les propos semblent avoir été un peu enjolivés par l'auteur, à la manière dont on concevait les gens de condition modeste à l'avant dernier siècle.

Le texte dont il s'agit figure dans un ouvrage intitulé

Le Nouveau Paris : Pages 168-170 (Bibliothèque René Gautier).

« Resquiescant in pace ! »

Cette invocation qui accompagne les cérémonies pour les défunts est en même temps un souhait qu'on forme pour eux. Son application métaphysique reste du domaine du mystère, de la foi et de l'espoir en la miséricorde de Dieu.

Par contre dans le royaume de ce monde, ce repos espéré n'a pas toujours été respecté et de multiples exemples en sont la preuve.

Sans pénétrer dans le champ immense des mythes et innombrables légendes,

laissant de côté les châteaux et lacs d'Écosse, bornons nous simplement à rappeler de célèbres cas particuliers où le repos éternel n'a pas toujours été respecté.

Pensons aux abominables et stupides exhumations de nos Rois à Saint Denis, aux aventures post mortem du corps de Mirabeau, son court séjour au Panthéon, trois petits tours et puis s'en va comme dit la chanson. Marat, itou. Deux ans !

Rappelons-nous aussi, à des époques beaucoup plus récentes des incidents autour de la tombe du Maréchal Pétain à l'île d'Yeu, sans oublier les nouveaux arrivants au Panthéon dont on a troublé le repos pour ces transferts comme Alexandre Dumas par exemple qui méritait bien cet honneur à ces talents d'écrivain et historien visionnaire beaucoup plus qu'à ses origines ethniques sur lesquelles on a tant insisté !

Les écrivains du XIX^{ème} siècle que nous citons ici peuvent être qualifiés de polygraphes ce qui rapporte bien les particularités de leurs travaux multiples et divers mais ils ont gardé une lointaine trace du romantisme et comme Balzac ou Vigny, ils adorent le côté mystérieux des événements, comme plus tard Henri Lavedan qui subit de ce fait une critique féroce mais amusante de la part de Léon Daudet.

La Bédollière nous dit Vapereau¹ publia des articles de tous genres et la multiplicité de ses œuvres nous dit Vapereau atteste « *tout au moins beaucoup d'activités et une grande variété de connaissances* ». Le « tout au moins » sous entend bien des réserves mais au demeurant nous avons affaire à un écrivain laborieux mais cultivé.

Gourdon de Genouilhac, quant à lui débuta dans le vaudeville, finit plus sérieusement dans l'Héraldique et en passant publia aussi de multiples ouvrages à caractère historique.

2. Le texte de M de La Bédollière :

« Du 24 prairial de l'an III de la République

« Acte de décès de Louis-Charles Capet, du 20 du mois, trois heures après midi, âgé de dix ans deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris, aux tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dénier roi des Français, et de Marie-Antoinette-Joseph-Jeanne d'Autriche, sur la déclaration faite à la maison commune par Étienne Lasne, âgé de trente-neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et section des Droits-de-l'Homme, n° 48 ; le déclarant a dit être voisin ; et de Jean Bigot, âgé de cinquante ans, employé, domicilié à Paris, Vieille-Rue-du-Temple, n° 61 ; le déclarant a dit être ami.

Vu le certificat de Dusser, commissaire de police de la dite section, du 22 de ce mois,

« Signé : LASNE, Bigot, et Lobin, officier public. »

Ce fut dans le cimetière de l'église Sainte-Marguerite qu'on enterra, le 24 prairial an III, le fils de Louis XVI ; mais il a été impossible de retrouver la dépouille mortelle de ce malheureux enfant, il résulte de l'enquête ouverte en 1815 par les ordres de Louis XVIII que le cercueil fut déposé dans la fosse Commune ; que des personnes pieuses le firent placer pendant la nuit dans une fosse séparée, et que le comité de sûreté générale le fit enlever clandestinement. Sur les deux premiers faits, nous avons le témoignage du sieur Decouflet, bedeau clé la paroisse des Quinze-Vingt, et de la femme Valentine Bertrancourt, veuve d'un fossoyeur.

LA BÉDOLLIÈRE (Émile GIGULT DE) : journaliste et littérateur français, né à Paris, vers 1814, neveu du comte L. Gigault de La Bédollière de Bellefont, dont il prit le second nom, débuta dans la littérature, en 1833, par une *Vie politique du marquis de La Fayette* (broch. in-8), qui lui ouvrit aussitôt l'accès d'une foule de journaux et de publications, auxquels il a fourni, pendant plus de vingt ans, des articles de tous les genres, prose ou vers, traductions, études historiques, nouvelles, etc. Attaché au *Siècle* avec le titre de bibliothécaire, il y rédige, depuis 1850, le courrier quotidien de ce journal. En 1857, il s'est porté sans succès candidat de l'opposition aux élections du Corps législatif.

On cite principalement de M. de La Bédollière : *Soirées d'hiver* (1838, in-12) ; *Beautés des victoires et conquêtes des Français* (1841, 3 vol. in-8, nouv. édit., 1847, 2 vol. in-8) ; *Les Industriels* (1841 et 1846) ; *la Sirène* (1845) ; *Histoire des mœurs et de la vie privée des Français* (1847, 3 vol. in-8) ; *Histoire de la garde nationale* (1848, in-18) ; *le Panthéon*, dans les *Paris anecdotiques* (1853, in-32) ; *Kinburn et la mer Noire, le Congrès de la paix* (1856, in-4) : une traduction, presque complète aujourd'hui, des *Oeuvres* de Fenimore Cooper, en livraisons populaires (1849-1855) ; *la Case de l'oncle Tom, le Compagnon de l'oncle Tom*, traductions : enfin, un nombre considérable de volumes, brochures, articles dits de librairie et d'actualité qui attestent tout au moins beaucoup d'activité et une grande variété de connaissances.

¹ Extrait du Dictionnaire des Contemporains par G. Vapereau. Paris-Hachette-1858-Page 997

« On l'enterra à la brune, dit cette dernière, il ne faisait pas encore tout à fait nuit ; il y avait très-peu de monde : je pus facilement m'approcher ; je vis le cercueil comme je vous vois. On le mit dans la fosse commune, qui était alors la fosse de tout le monde, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, tous y allaient, parce que, soi-disant, tout le monde était égaux. Le lendemain, comme j'étendais de bon matin du linge dans le cimetière, mon mari, qui travaillait à la tranchée, me fit signe d'aller auprès de lui. J'y allai, et aussitôt il me dit de descendre avec lui dans la fosse, et enfonçant sa pelle à plusieurs endroits dans le lit de terre dont la bière était censée couverte, il me montra que dessous il n'y avait plus rien. Et comme je regardais sans y prendre trop d'attention, il me dit : « Ah bien ! Tu n'es guère curieuse pour une femme ! Tu ne me demandes pas seulement ce qu'elle est devenue, cette bière ». Sur quoi je lui répondis que je ne me mêlais pas de politique, et que si j'avais su qu'il me dérangerait pour si peu de chose, je serais bien restée à étendre mon linge.

Il me dit là-dessus que je ne serais jamais qu'une bête, et je retournai à mon ouvrage, pendant qu'il continua de se croiser les bras appuyés sur sa pelle, comme quelqu'un qui pense. A peu de temps de là, il revint encore sur le propos de cette bière, en me disant que le corps avait été retiré de la fosse commune, la nuit même de l'enterrement, et qu'il avait été placé dans une fosse creusée d'un bout dans le mur de fondation et de l'autre dans le cimetière à gauche de la porte de l'église, du côté de l'autel de la communion. Il n'aurait tenu qu'à moi de savoir l'endroit au juste, mon mari m'y aurait menée, si j'avais voulu ; mais je ne m'en étais jamais intéressée, vu que ça ne me regardait pas, si bien, qu'à l'heure qu'il est, je ne puis que répéter ce qu'il m'a dit ».

Le troisième fait semble établi par la déposition du sieur Toussaint Charpentier, jardinier en chef du Luxembourg. Il fut mandé à la préfecture de police le 11 juin 1816, par suite du rapport qui avait été fait sur son compte, et interrogé par le chevalier de Chancy, chef de la première division :

« Le 25 prairial an III, dit cet homme, vers cinq heures après midi, quelqu'un se présenta chez moi, de la part du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg, et m'enjoignit de me rendre de suite au comité, ce que je fis. Là, un membre me donna l'ordre de revenir le même jour, à dix heures du soir, avec deux de mes ouvriers, munis chacun d'une pioche. A l'heure prescrite, nous arrivâmes tous trois au comité, où, après avoir attendu jusqu'à onze heures, un membre, revêtu de son écharpe, sans entrer dans aucune explication, nous fit monter dans un fiacre, qui nous conduisit jusqu'à l'extrémité du Jardin des Plantes. Il nous fit alors descendre et l'accompagner à pied jusqu'au cimetière de Clamart., en continuant d'observer le plus profond silence. Ici, je crois devoir faire remarquer que cette démarche paraissait enveloppée d'un mystère impénétrable ; la voiture dans laquelle nous étions partis du comité n'était précédée ni suivie d'aucune escorte ...

« Lorsque nous entrâmes au cimetière, il pouvait être onze heures et demie : celui sous la direction de qui nous avions marché, commanda à l'homme qui nous avait ouvert la porte de se retirer. Cet homme, qui avait vraisemblablement son habitation dans l'enceinte du cimetière, ne se le fit pas répéter ; il obéit sur-le-champ. Pour nous, je veux dire mes ouvriers et moi, nous attendions ; un instant s'écoula, et le membre du comité s'étant assuré qu'il n'y avait plus personne auprès de nous, nous fit avancer sur la droite, seulement à une distance de huit à dix pas de l'entrée.

Alors il nous dit qu'il fallait nous dépêcher de creuser, à la place où nous nous trouvions, une fosse large de trois pieds sur six de longueur et autant de profondeur. Nous nous conformâmes à ce qui nous était prescrit, du moins quant à la largeur ; mais deux ouvriers ne pouvant travailler ensemble dans un espace de six pieds, nous dûmes donner à la fosse une étendue de huit pieds pour la longueur. Nous avons déjà dépassé de plus d'un pied la profondeur exigée, lorsque nous entendîmes le bruit d'une voiture, qui ne tarda pas à s'arrêter. Au même instant on nous fit cesser le travail, la porte du cimetière s'ouvrit, et nous vîmes sortir de la voiture trois autres membres du comité révolutionnaire, revêtus de leur écharpe, comme celui qui nous avait amenés.

Chacun de nous put apercevoir en même temps un cercueil large de huit à dix pouces, et long de quatre pieds et demi, que les membres du comité, avec l'aide du cocher, prirent eux-mêmes la peine de descendre et de déposer à l'entrée du cimetière, après quoi on nous invita à sortir, mes ouvriers et moi. Cependant, un moment après, nous fûmes introduits de nouveau, et nous eûmes lieu de remarquer que, dans l'intervalle, le cercueil avait été placé dans la fosse, où on l'avait recouvert d'à peu près cinq à six pouces de terre.

On nous chargea de combler la fosse, et l'opération terminée, on nous ordonna de fouler la terre avec nos pieds et de la tasser de toutes nos forces. Nous conclûmes que le but qu'on se proposait était de faire disparaître, dans cet endroit, au moins autant que possible, la trace d'une terre, fraîchement remuée.

« Tout étant ainsi consommé, pour ce qui nous regardait, on nous fit la recommandation très expresse de garder le secret sur l'opération à laquelle nous avions concouru. On nous dit même à ce sujet qu'on saurait retrouver celui d'entre nous qui aurait commis la moindre indiscretion. Enfin, on remit à chacun de mes ouvriers un assignat de dix francs ; quant à moi, on me promit une récompense que je me gardai bien d'aller chercher par toutes espèces de raisons, et qui, sans ces raisons mêmes, ne m'aurait guère tentée, surtout après que j'avais entendu l'un -des quatre membres du comité se permettre de dire en riant : Le petit : Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille ».

3. Commentaires :

Notre auteur évoque trois personnages dont les récits rapportés sont intéressants car ils ont assisté aux événements directement et ce ne sont pas des récits d'après coup, de seconde ou même troisième main comme on en rencontre énormément.

Par contre les textes sont probablement enjolivés et leur rapporteur leur donne même une touche humoristique criante de vérité.

Le premier des personnages évoqués c'est le sieur Decouflet qui exerce l'honorable profession de bedeau à la paroisse des Quinze-Vingt. Compte tenu de sa proximité religieuse on peut penser qu'il n'a pas menti sur le récit de l'événement dont il a été témoin sauf à mériter les flammes de l'Enfer, eschatologie impensable pour un bedeau ! Son témoignage n'est du reste pas reproduit, l'auteur se bornant à indiquer par une conjonction de coordination qu'il est identique à celui de la personne suivante qu'il cite par contre longuement et en détail.

Ce second témoin c'est Valentine Bertrancourt, veuve pas très inconsolable si l'on s'en tient aux propos rapportés, du fossoyeur attaché à l'enclos du cimetière Sainte Margueritte. Cet enclos comprenait suivant M Bordonove¹ une église désaffectée, quelques arbres, une fosse commune et le logement du couple attachant dont il est question

Le troisième témoin le sieur Toussaint Charpentier nous produit un témoignage faisant suite aux deux précédents et nous ouvre de nouveaux horizons.

D'un cimetière à l'autre :

Trois emplacements différents vont recueillir provisoirement pour les deux premiers le corps de l'enfant mort au Temple.

D'abord la fosse commune, une humiliation de plus étant donné que suivant les principes républicains comme le précise la femme Bertrancourt : « *Tout le monde sont égaux !* »

Cette merveilleuse égalité de principe se retrouvera après la chute de Louis-Philippe quand des poissardes ayant envahi la salle du Trône aux Tuileries déclarent : « *C'est nous qu'on est les princesses !* » au mépris de la Monarchie et en même temps de la langue Française.

Donc l'enfant du Temple repose désormais dans la fosse commune où d'après le témoignage de notre ménagère il ne va pas rester longtemps. En effet dès le lendemain le fossoyeur très étonné veut montrer à son épouse qui s'en fiche complètement que la bière a disparu de la fosse commune, preuve à l'appui avec sa pelle.

Le dialogue conjugal tourne alors à la scène de ménage entre le fossoyeur désireux de faire partager son étonnement devant cette inexplicable disparition et bobonne qui veut continuer à s'occuper de son linge. Le mari courroucé commence à reprocher à sa femme son manque de curiosité et finit par la traiter de bête.

Après quoi il s'appuie sur sa pelle, position naturelle du terrassier après l'effort et en même temps il pense ou du moins il en a l'air. Cette activité mentale va du reste l'amener à préciser à sa femme que la nuit même le corps a été déplacé et enseveli d'un bout dans le mur de fondation et de l'autre dans le cimetière à gauche de la porte de l'église, du côté de l'autel de la communion.

Mais décidément ce déplacement qui est de nature à perturber un fossoyeur consciencieux n'intéresse pas du tout son épouse qui précise que si elle avait voulu son mari lui aurait montré l'emplacement exact qu'elle vient pourtant de décrire avec une précision certaine.

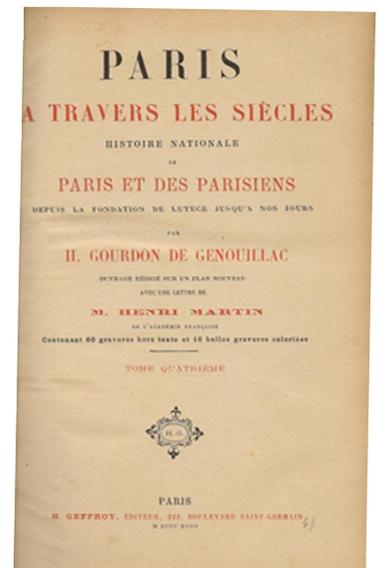
Troisième épisode :

Après les années horribles de la trop fameuse catastrophe, après les grandes victoires et les grandes défaites impériales, le Roi Louis le Désiré a enfin retrouvé son royaume qu'il va diriger avec une grande expérience politique car même dans ses dures années d'exil, il n'a jamais interrompu ses activités et heureusement pour la France à qui il va rendre sa prospérité dans le calme avec en même temps la Légitimité de Droit Divin et les progrès d'une évolution de la société contrôlée grâce à la Charte.

Après le témoignage de la femme du fossoyeur nous allons nous occuper d'un jardinier, celui du Luxembourg en la personne du sieur **Toussaint Charpentier**. Ce témoignage recueilli en 1816 par les soins du chevalier de Chancy, chef de la première division de la préfecture de police relate des faits qui se sont déroulés le 25 prairial an III.

A cette époque Toussaint Charpentier était certainement patron d'une entreprise puisqu'il parle de ses ouvriers. Il est en tout cas fort précis quand il indique l'heure de sa convocation à la section du Luxembourg : cinq heures de l'après midi. On lui enjoint alors de revenir à dix heures du soir avec deux ouvriers munis chacun d'une pioche. Les trois hommes et leurs pioches certainement arrivés à l'heure compte tenu de l'atmosphère aimable qui régnait alors doivent attendre encore une heure et c'est seulement à 11 heures qu'un personnage ceint d'une écharpe les fait monter dans un fiacre qui les conduit à l'extrémité du jardin des plantes où on les fait descendre pour rejoindre à pied le cimetière de Clamart où ils pénètrent à onze heures et demie. L'homme qui leur ouvre la porte, probablement un autre fossoyeur qui habite sur le lieu se voit ordonner de se retirer sur le champ. Après s'être assuré qu'il n'y avait plus personne dans le secteur, l'homme à l'écharpe leur ordonne de creuser une fosse large de trois pieds sur six de longueur et autant de profondeur.

Après avoir dépassé d'un pied la profondeur exigée, tout à coup le bruit d'une voiture se fait entendre. En sortent et rentrent dans le cimetière trois autres hommes à écharpe du comité révolutionnaire qui avec l'aide du cocher déchargent un cercueil large de huit à dix pouces et long de quatre pieds et demie. On fait alors sortir de l'enceinte du cimetière Toussaint Charpentier avec ses ouvriers, pour les y



¹ Georges Bordonove. *Louis XVII et l'énigme du Temple*. France Loisirs Éditions Pygmalion 6 1995 - Page 254.

faire rentrer un peu plus tard. Ils remarquent alors que le cercueil a été déposé dans la fosse qu'ils venaient de creuser et recouvert de cinq à six pouces de terre.

On leur enjoint alors de continuer le travail et de combler la fosse puis de piétiner le terrain pour ne pas laisser de trace ; enfin on leur précise qu'ils doivent conserver le secret le plus absolu quant à l'opération dont on les a chargés, sinon gare ! Toute peine mérite salaire, chacun des ouvriers se voit gratifié d'un assignat de dix francs, quant à Toussaint Charpentier on lui promet une récompense qu'il se gardera bien de réclamer par la suite dans la mesure où il a entendu un des quatre membres du comité révolutionnaire déclarer en riant :

« Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour aller retrouver sa famille ».

Le témoignage ambigu d'un policier « diplomate » :

Dans un ouvrage ambitieux paru à la « Belle Époque », Paris à travers les siècles, Gourdon de Genouillac a cité le témoignage du commissaire de police Dusser qui a été chargé d'organiser les obsèques de l'enfant du Temple. A la lecture de ce texte qui n'a pas grand-chose à envier au style des Ultra, on peut penser qu'il a été mis au point sous la Restauration étant donné la compassion rétrospective de son auteur qui aurait été de ce fait inquiet à l'époque. L'Histoire se répète souvent et nous fait penser à ces résistants qui bien après la seconde guerre mondiale ont sorti de leurs tiroirs des récits d'exploits dignes du chevalier Bayard, parfaitement invérifiables mais en même temps grandioses et de nature à leur procurer subsides et considération.

Les particularités de ce témoignage qui semble très postérieur aux événements décrits ne se retrouvent guère ailleurs. Beaucoup d'éléments incitent à penser que Dusser a publié son texte bien après les événements. Il parle d'une jeune et innocente victime, ce qui est vrai mais qui n'aurait certainement pas convenu aux forcenés de l'époque. De plus il va dans la foulée se mettre en vedette en précisant les conditions de la sortie du cercueil du Temple. On voulait le faire sortir secrètement par une petite porte et sans cérémonie mais grâce à Dusser le cortège sort par la grande porte entraînant la commiseration et la tristesse d'un grand concours de monde. Il semble bien que ce soit là pure affabulation car le récit ne concorde pas avec celui de la femme Bertrancourt :

« On l'enterra à la brune, il ne faisait pas encore tout à fait nuit. Il y avait très peu de monde, je pus facilement m'approcher ».

Mais tant qu'à faire Dusser va continuer à se donner le beau rôle. Il s'oppose à ce qu'on enterre le cercueil dans la fosse commune et l'aurait (conditionnel) fait déposer dans une fosse séparée !

Cette décision héroïque selon lui, lui vaut la comparution immédiate devant le Comité de Sureté Générale dont les membres sont furieux contre lui et il manque de peu d'être traduit devant le tribunal révolutionnaire comme Royaliste ! Il ne doit son salut qu'à l'intervention de Louis, du Bas Rhin qui parvient à calmer ses collègues. Il s'en tire avec un avertissement :

« L'injonction de se conduire tout autrement à l'avenir, sous peine d'être rigoureusement puni ! ».

Ce témoignage qui semble tardif et arrangé ne concorde pas du tout avec celui de la veuve du fossoyeur Bertrancourt.

4. Conclusion :

A partir de ces textes, peut-on cerner une réalité historique ?

Le fait incontestable c'est qu'il y a bien eu la sortie d'un cercueil depuis le Temple ce qui a fait beaucoup gloser à cette époque et sans arrêt depuis jusqu'à nos jours. Nos deux écrivains polygraphes se sont contentés de citer des témoignages recueillis quant à l'emplacement du cercueil mais ne se posent pas du tout la question de l'identité de celui qui l'occupait.

La question est de première importance s'il s'agissait du petit Roi Louis XVII, elle présente même un intérêt essentiel quant à la Légitimité.

Par contre s'il s'agissait du corps d'un pauvre enfant substitué, elle n'a d'intérêt que dans la mesure où elle aurait conduit les esprits sur une fausse piste.

Dans les deux cas on pressent à la fois le bras du crime si bien décrit par Chateaubriand à propos de Fouché et dans le second en plus une jolie collection d'intentions machiavéliques autant que criminelles.

Mais, alors que ces dernières années, l'Histoire des mentalités est de plus en plus étudiée, ces textes résument bien, plus ou moins implicitement, ce que pensait en général le lectorat cultivé de l'époque sur la Question Louis XVII. On y trouve à la fois la compassion et le goût du mystère. On y peut voir aussi, particulièrement dans le témoignage probablement arrangé de la veuve Bertrancourt le reflet du langage fleuri des scènes de ménage de l'époque !

A la phrase terrible rapportée par Toussaint Charpentier : *« Le petit Capet aura bien du chemin à faire pour retrouver ses parents »*, on pourrait fort justement ajouter une considération du même ordre :

« La république aura aussi beaucoup de chemin à



faire pour faire oublier les crimes de ses origines ».

5. Annexes

Sur le cimetière de Clamart :

La lecture du témoignage de Toussaint Charpentier peut paraître bizarre en raison des précisions topographiques qu'il rapporte minutieusement. On aura noté que le fiacre qui les emmène près du Jardin des Plantes les y dépose et que pour gagner le cimetière de Clamart ils poursuivent à pied leur trajet.

Or comme chacun sait ou devrait savoir la charmante commune de Clamart se situe plus près de Meudon que du jardin des Plantes et pour la gagner à pied il aurait fallu pas mal d'heures. L'explication est la suivante

Il avait existé au XVII^{ème} siècle une croix dite croix de Clamart à proximité de l'Hôtel Dieu et sur un terrain proche on avait aménagé un cimetière dit « de Clamart » en raison de sa proximité avec cette Croix dont on ne connaît guère l'origine de la dénomination.

5. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17h15.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Desjeux', with a horizontal line drawn underneath the name.

Édouard Desjeux